

VERSION IMPRIMABLE

FERMER

IMPRIMER

**De :** Olivier MINNE  
**A :** Philippe SABOT , Catherine DRAY-GASTON  
**Date :** 19/04/2007 10:37  
**Objets :** 070419-01 Communiqué

---

Afin d'éclairer les parents d'élèves sur les faits survenus le 6 avril, je vous prie de trouver ci-joint un communiqué interne destiné aux parents, aux élèves et aux professeurs.  
Avec l'expression de mes sentiments dévoués.  
Olivier MINNE, Proviseur.

---

Collège Hélène-Boucher

PARIS 20<sup>ème</sup>

## COMMUNIQUÉ

Le vendredi 6 avril 2007, vers 10 heures, des violences physiques entre élèves, commises collectivement dans un vestiaire d'EPS ont conduit à l'intervention des pompiers et à l'hospitalisation d'un élève de 3<sup>ème</sup> 1. Prévenus par les pompiers, les services de police du Commissariat du 20<sup>ème</sup> arrondissement ont procédé à l'interpellation immédiate de sept autres élèves de la même classe puis au placement en garde à vue de six d'entre eux. La victime et les auteurs ont pu rejoindre leurs familles le soir même.

La procédure a été transmise par l'officier de police au Parquet des mineurs. Indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires, les faits nécessitent un traitement disciplinaire aussi rapide que possible.

Cependant, les témoignages ayant, pour la plupart, été recueillis hors établissement au cours de l'enquête de police, le chef d'établissement ne dispose pas encore des éléments nécessaires pour décider des mesures à prendre à l'encontre de chacun des élèves susceptibles d'être concernés.

Les informations nécessaires ont été demandées à Madame le Substitut du Procureur de la République en charge du dossier. C'est le délai que prendra la réponse à cette demande qui conditionne la mise en oeuvre des

procédures disciplinaires.

Paris, le 19 avril 2007

Le Proviseur,

O. MINNE

---

FERMER

IMPRIMER

---